Prise de position de l'AVIVO Genève concernant les recommandations du groupe de pilotage sur les mesures d'économies de l'État

L'AVIVO Genève exprime sa vive inquiétude suite aux recommandations présentées au Conseil d'État dans le cadre des mesures d'économies envisagées pour les années 2027 à 2029.

Dans un contexte où une part croissante des retraité·es et préretraité·es peine déjà à faire face à l'augmentation continue du coût de la vie. l'AVIVO considère que plusieurs pistes évoquées risquent d'avoir des conséquences directes et lourdes sur les personnes âgées du canton.

L'AVIVO s'inquiète particulièrement des mesures touchant les subsides d'assurance-maladie, notamment la remise en question du mécanisme d'adaptation automatique des aides à l'évolution des primes. Alors que les rentes AVS et LPP progressent peu, voire stagnent, les primes maladies continuent quant à elles d'augmenter fortement. Pour de nombreuses personnes retraitées, la diminution ou le plafonnement des subsides représenterait une perte de plusieurs centaines de francs par année, avec un impact immédiat sur leur budget mensuel.

L'association est également préoccupée par les réflexions visant à réduire certaines prestations complémentaires cantonales ou à durcir les conditions d'accès. À Genève, les prestations complémentaires ne constituent pas un « confort », mais un véritable filet de sécurité permettant à des milliers de seniors de payer leur loyer, leurs soins, leurs charges courantes ou encore leur maintien à domicile. Toute réduction, même indirecte, risque d'augmenter rapidement la précarité et le non-recours aux soins.

L'AVIVO alerte également sur les conséquences qu'aurait une remise en cause de la prise en charge ou des facilités accordées pour les abonnements de transports publics. Pour beaucoup de retraité·es, notamment les personnes vivant seules ou disposant de revenus modestes, l'abonnement TPG représente bien davantage qu'un simple moyen de transport : il permet l'accès aux soins, aux courses, aux activités sociales et culturelles ainsi qu'au maintien du lien social. Réduire cette aide reviendrait à accentuer l'isolement d'une partie importante de la population âgée.

Les préretraité·es constituent également une catégorie particulièrement vulnérable. De nombreuses personnes de plus de 55 ans rencontrent des difficultés majeures de réinsertion professionnelle tout en ne pouvant pas encore bénéficier pleinement de leurs rentes. Toute diminution des soutiens publics risque d'aggraver des situations déjà extrêmement fragiles.

L'AVIVO relève également une contradiction préoccupante entre, d'une part, les appels à réduire les dépenses publiques touchant des prestations essentielles et, d'autre part, les choix politiques récents en faveur de baisses fiscales soutenues par le Conseil d'État. Dans un contexte budgétaire tendu, il apparaît difficilement compréhensible de réduire les ressources de l'État tout en envisageant ensuite des économies affectant directement les mécanismes de solidarité destinés aux personnes les plus fragiles.

L'association rappelle que les prestations sociales destinées aux retraité·es et préretraité·es ne constituent pas des privilèges, mais des dispositifs essentiels permettant de préserver la dignité, l'autonomie et la cohésion sociale. Les personnes âgées ont travaillé, cotisé et participé durant toute leur vie au développement économique et social du canton. Aujourd'hui, beaucoup vivent avec des revenus fixes qui ne suivent plus l'évolution réelle des dépenses du quotidien.

Au-delà des mesures directement visées, l'AVIVO s'inquiète également des conséquences indirectes d'une politique générale de réduction des dépenses publiques : affaiblissement des prestations de proximité, surcharge des structures sociales et associatives, réduction des accompagnements administratifs et augmentation du non-recours aux droits.

L'AVIVO Genève appelle dès lors le Conseil d'État et le Grand Conseil à faire preuve de vigilance dans l'examen de ces recommandations, afin de préserver les prestations essentielles garantissant la dignité, l'autonomie et la qualité de vie des retraité·es et préretraité·es genevois·es.

L'association restera particulièrement attentive à l'évolution de ce dossier et poursuivra son engagement en faveur de la défense des droits des seniors du canton.